

Communiqué de Presse

- La Coordination Nationale des Etudiants des IUT de France conforte sa position -

La Coordination Nationale des Etudiants d'IUT (CNE IUT) réunie mercredi 17 décembre 2008 à l'IUT Paris Descartes a débattu sur la question du statut à venir des IUT et de leurs formations.

La question de la charte proposée par le Ministère a abouti aux revendications suivantes :

- Le cadre pédagogique doit être fermement défini par les instances telles que la Commission Consultative Nationale (CCN) et les Commissions Pédagogiques Nationales (CPN) pour conserver un volume horaire d'enseignement spécifique et garantir un diplôme national de qualité.
- Nous réitérons notre volonté du fléchage sur le plan national des moyens financiers, humains et matériels afin de garantir l'application des Programmes Pédagogiques Nationaux (PPN).
- Enfin nous demandons que l'IUT conserve une autonomie de gestion sur l'ensemble des recettes et des dépenses, que les ressources de l'IUT lui soient spécifiquement affectées.

Pour ces trois points, nous voulons que la garantie provienne d'une mesure légale, à savoir un texte à teneur réglementaire ou législative, une charte ne créant aucune mesure de coercition en cas de non respect.

Enfin, la Coordination Nationale des Etudiants des IUT (CNE IUT) soutient la motion de la Coordination Nationale des Personnels (CNP).

La Coordination Nationale des Etudiants des IUT (CNE IUT)

Président du bureau provisoire CNE IUT : Damien Deparrois 06 77 15 87 74

Contact presse : Aurélien Bochard 06 72 78 81 91